

Ville de Castillon-la-Bataille

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal - Séance du 26 Janvier 2026

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE **23** | PRÉSENTS **14** | ABSENTS EXCUSÉS **09** | VOTANTS **20**

OBJET : N° L26-01/01-05/RH CREATION DE QUATRE EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (ARTICLE L.332-23, 1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

L'an deux mil vingt-six, le 26 janvier à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 21 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Jacques BREILLAT, Maire.

Etaient présents : Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Philippe BRIMALDI, Fernand ESCALIER, Sylvie LAFAGE, Hicham TARZA, Patrick TRACHET, Saliha EL AMRANI, Valérie LEVERNIER, Pierre MEUNIER, Nicole CAMPANER, Jean-Pierre DORIAN, Gérard FERAUDET, Patricia COURANJOU.

Etaient absent excusés : Josiane ROCHE donne procuration à Sylvie LAFAGE, Florence JOST, Christine JOUANNO donne procuration à Jacques BREILLAT, Jean-François LAMOTHE, Josette MASSARIN donne procuration à Fernand ESCALIER, Sophie SEIGUE, Quentin CHIQUET FERCHAUD donne procuration à Jean-Claude DUCOUSSO, Séverine DECROCK donne procuration à Valérie LEVERNIER, Sylvie BRIZ-DEU donne procuration à Patricia COURANJOU.

Le scrutin a eu lieu, Fernand ESCALIER a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Considérant que les tâches, au sein du service technique ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité, le maire propose au conseil municipal de créer quatre emplois non permanents sur le grade d'agent technique dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures et de l'autoriser à recruter des agents contractuels dans les conditions prévues au 1° de l'article 332-23 du code général de la fonction publique ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **La création au tableau des effectifs de 4 emplois non permanents d'agent technique pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet, pour une durée hebdomadaire de 35 heures ;**

Ville de Castillon-la-Bataille
Extrait du registre des délibérations du
Conseil Municipal - Séance du
26 Janvier 2026

- La rémunération sera fixée par référence à l'indice 367 indice, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur ;
- L'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget ;
- Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 5 janvier 2026

*Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Sous-Préfecture le
Et de sa publication le*

Extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal

Le 26 janvier 2026
Le Maire,
Jacques BREILLAT

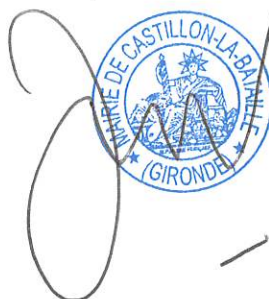


Tableau des emplois non permanents au 5 janvier 2026

Grade ou Emploi	Catégorie	Emploi voté précédemment	Modifications proposées	Emploi soumis au vote	Type de contrat public/privé	Durée du contrat	Vacant	Emploi pourvu au 05/01/2026
SERVICE ADMINISTRATIF		6		6			2	4
Attaché	A	2		2	Contrat de projet - CDD droit public	6 ans		2
Rédacteur	B	1		1	Contrat de projet - CDD droit public	6 ans		1
Agent administratif	C	2		2	CDD droit public - besoin saisonnier	6 mois	2	
Agent administratif	C	1		1	CDD droit public - besoin accroissement saisonnier d'activité	6 mois		1
SERVICE TECHNIQUE		2	4	6			2	4
Agent d'entretien	C	1		1	CDD- droit privé -PEC	1 à 35 heures	1	
Agent d'entretien / voirie	C	1	4	5	CDD droit public - besoin accroissement temporaire d'activité	12 mois - 35 heures -	1	4
SERVICE ECOLE MATERNELLE / ECOLE PRIMAIRE / PERISCOLAIRE - CUISINE		5		5			2	3
Agent d'entretien	C	1		1	CDD- droit privé -PEC	12 mois - 35 h	1	
Agent d'entretien - école primaire	C	1		1	CDD droit public - besoin saisonnier	6 mois à 35 h		1
Agent d'entretien - école primaire	C	2		2	CDD droit public - besoin accroissement temporaire d'activité	12 mois - 1 à 30h et 1 à 25h	1	1
Agent d'animation / périscolaire - école primaire	C	1		1	CDD droit public - besoin accroissement temporaire d'activité	12 mois - 10h30		1
SERVICE MEDIATHEQUE		1		1			1	
Agent du Patrimoine	C	1		1	CDD droit public - besoin saisonnier	16 heures - 2 mois	1	
SERVICE SPORTS		1		1			1	
Maître nageur - Educateur APS	B	1		1	CDD droit public - besoin saisonnier	6 mois	1	
SERVICE POLICE MUNICIPALE								
Agent Technique	C							
TOTAL		15	4	19			8	11

Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20260126-D26010105RH-DE
Date de télétransmission : 02/02/2026
Date de réception préfecture : 02/02/2026